

NOTE INFO TARIFS 2020

RAPPEL TARIFS BILLETTERIES 2020

- BUL AQUATIQUE : 3.00 €
- BUL PATINOIRE : 3.00 €
- BUL BOWLING : 3.50 €
- KIDDOOM : 3.00 € ⁽¹⁾
- ACTIV'JUMP 6.00 € ⁽⁴⁾
- CINÉ (CGR) : 5.00 €
- ROYAUME D'ÉLI 3.00 € ⁽²⁾
- KARTING ADULTE 10.00 € ⁽³⁾
- KARTING ENFANT 8.00 € ⁽⁵⁾
- CHAMPAGNE 13.00 €
- LASER GAMES 6.00 €
- SPA AVENUE 80.00 € ⁽⁶⁾
- ACCRO BRANCHE 7.00 € (- de 1.45 m)
10.00 € (à partir de 1.45 m)
- VILLAGE DES MÉTIERS D'ANTAN 5.00 € (adultes et enfants)

⁽¹⁾ Dans la limite de 2 places, par mois, par enfants de moins de 12 ans sur la carte adhérent C.O.S

⁽²⁾ Dans la limite de 2 places, par mois, par enfants de moins de 12 ans sur la carte adhérent C.O.S

⁽³⁾ Dans la limite de 2 places, par mois, par enfant de plus de 14 ans sur la carte C.O.S

⁽⁴⁾ Dans la limite de 2 places, par mois, par enfant de plus de 7 ans sur la carte C.O.S

⁽⁵⁾ Dans la limite de 2 places, par mois, par enfant de 7 à 13 ans sur la carte C.O.S

⁽⁶⁾ 2h en salle pour 2 personnes après 16h la semaine, samedi, dimanche et jours fériés
(Supplément de 10 € si séance après 21h30) + ½ bouteille de champagne.

(Attention : pensez à vérifier les dates pour certaines billetteries pour lesquelles il y'a une date limite d'utilisation)

Règle générale : nombre de places limité de manière mensuelle à deux fois le nombre de personnes sur la carte d'adhérent.

RAPPEL TARIFS PARCS

- ASTÉRIX (BILLETTERIE UNIQUE) : 25.00 €
- DISNEYLAND ADULTES : 40.00 €
- DISNEYLAND ENFANTS (de 3 à 11 ans) : 30.00 €
- DISNEYLAND ADULTES 2 parcs : 60.00 €
- DISNEYLAND ENFANTS 2 parcs (de 3 à 11 ans) : 50.00 €

Pour cette billetterie (Parcs) : nombre de places limité à 2 fois par an le nombre de personnes sur la carte d'adhérent.

Billetterie Disneyland valable pour 1 jour / 1 ou 2 parcs

PERMANENCES (HORS PÉRIODE ESTIVALE)

- Palais de Fervaques : Mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00.
- CTA Rue de la Fère : Jeudi de 7h30 à 10h00.
- C.C.A.S – S.I.A.D Rue de Guise : Jeudi de 10h30 à 11h45.
- Palais de Fervaques : Vendredi de 13h30 à 16h00
- CASQ Bd. Victor Hugo : Consulter les dates sur notre site internet.

RAPPEL : Pour la bonne tenue de nos comptes, en cas de règlement par chèque, les adhérents doivent effectuer un chèque pour chaque activité.



web

Saint-Quentin, le 15 janvier 2020
Le secrétariat

